EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Envoyé en préfecture le 03/10/2024
Reçu en préfecture le 03/10/2024
Publié le
ID : 060-216004259-20240919-DEL312024-DE

N° 31/2024

Séance du 19 septembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Absents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
13/09/2024

Date d'affichage
13/09/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 septembre à 19h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de Morienval, sous la présidence, par Mme RULENCE Dorothée, maire, dûment convoqués le 13/09/2024.

Etaient présents :
Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme DE WAELE Isabelle ; M. MOREAU Régis ; M. KOUAOVI Eric ; Mme CHARTIER Florence ; Mme DERRIEN Véronique ; Mme PAILLARD Elodie

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
Mme DETOURBET Marie Charlotte donne pouvoir à M. DELAHAYE Frédéric
M. DELBAR Jean Pierre donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée

Etai(ent) excusé(s) : M. LECHEVALIER Gilles ; Mme GAMEIRO Lucie

Etai(ent) non excusé(s) : Néant

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** M. DE SOUSA Jean François

OBJET

REVISION DU PLU 2028

Suite au courrier de la préfecture de l'Oise en date du 20/06/2024, Mme la Maire informe le conseil municipal que le PLU de la commune va devoir être révisé d'ici 2028 en intégrant de nombreuses thématiques dont notamment la préservation du cadre de vie, la production de logements en adéquation avec les réseaux et les équipements publics, l'adaptation au changement climatique, la performance énergétique des bâtiments et l'objectif de « zéro artificialisation nette ».
Ainsi il serait nécessaire de travailler dessus dès maintenant car ce type de procédure peut durer de 2 à 4 ans afin de pouvoir respecter l'échéance fixée par la loi et bénéficier des différentes dotations, de l'Etat et du département, auxquelles la commune peut prétendre.
Ainsi Mme la Maire propose d'engager la procédure de révision du PLU et solliciter l'Etat et le Département pour qu'une dotation soit allouée à la commune afin de couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration de cette révision du PLU. Mme la Maire propose également de constituer une commission communale « PLU ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Mme la Maire à lancer une consultation pour choisir un cabinet d'études, le conseil et les études liées à la révision générale,
- **AUTORISE** Mme la Maire à signer tout acte qui serait nécessaire pour assurer la conduite de la procédure de révision générale du PLU, et notamment signer le contrat avec le bureau d'études,
- **INSCRIRE** au BP 2025 les crédits nécessaires au financement des dépenses afférentes à cette révision,
- **AUTORISE** Mme la Maire à solliciter une dotation auprès de l'Etat et du département pour les dépenses liées à la révision,
- **DECIDE** de créer la commission communale « PLU » qui sera présidée par Mme la Maire et composée des membres suivants : Mme Brigitte Solinas, M. Frédéric Delahaye, M. Régis Moreau, Mme Florence Chartier.

Ainsi fait et délibéré le 19/09/2024, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Dorothée RULENCE,
Maire

MAIRIE DE MORIENVAL (OISE)